

Organiser des récoltes de signatures

1. Informations générales

1.1 Qui peut récolter des signatures ?

Toute personne peut récolter des signatures. Pour cela, tu n'as pas besoin d'avoir le passeport suisse, d'être majeur-e, ni de t'inscrire ou de suivre une formation quelconque.

1.2 Qui peut signer ?

Toute personne majeure et titulaire de la nationalité suisse peut signer valablement.

1.3 À quoi faut-il veiller pour que la signature soit valable ?

En principe, chaque inscription doit être remplie à la main par la personne qui signe. Le prénom, le nom, la date de naissance, l'adresse et la signature doivent donc être remplis par chaque personne elle-même. Attention : ce n'est pas seulement la signature qui doit être manuscrite, mais toute la ligne. Sinon, les signatures ne sont pas valables ! Exception : en tant que collecteur·rice, tu peux aussi inscrire toi-même le canton, le code postal et la commune. Si une personne ne peut vraiment pas écrire elle-même, applique la procédure prévue au point 6.2.

1.4 Comment fonctionne la règle « une commune par feuille » ?

Sur une feuille de signatures, seules les personnes ayant le droit de vote dans la même commune politique peuvent signer. Cela signifie que des personnes de différentes communes politiques ne peuvent pas signer sur la même feuille. Si quelqu'un n'est pas sûr, par exemple en cas de séjour hebdomadaire, demande-lui quelle commune lui envoie le matériel de vote.

Beaucoup de personnes ne savent pas exactement comment signer une initiative. Vérifie donc brièvement chaque fois que tout est correctement rempli. Tu peux signaler les erreurs aux personnes de manière aimable.

2. Avant l'action de récolte

2.1 Comment me préparer ?

Avant de commencer la récolte, prends brièvement le temps de te remémorer les points les plus importants du projet. Tu trouveras des informations sur <https://www.initiative-abeilles.ch/arguments>

Entraîne-toi avec quelqu'un et discutez ensemble des arguments et des messages clés.

2.2 Avec qui puis-je aller récolter des signatures ?

Récolter des signatures en groupe est souvent plus efficace et plus agréable ! Tu peux organiser tes propres actions avec des ami·e·s, t'inscrire comme bénévole sur le site internet et te renseigner sur les associations locales qui soutiennent l'initiative.

Pendant l'action, répartissez-vous en équipes de deux. Aborder les personnes en groupe plus nombreux suscite souvent un réflexe de défense.

2.3 Où ai-je le droit de récolter des signatures ?

En principe, tu peux récolter des signatures partout dans l'espace public. Sur un terrain privé ou dans un lieu soumis à un règlement d'utilisation particulier, tu as besoin d'une autorisation, par exemple dans les restaurants, les gares ou les centres commerciaux. Nous te déconseillons donc fortement de le faire sans autorisation de la personne responsable du lieu. Installe-toi plutôt à proximité d'une entrée, en restant sur le domaine public.

2.4 Quel est le meilleur endroit pour récolter des signatures ?

Le meilleur endroit est celui où se trouvent autant de personnes que possible qui ont brièvement le temps de discuter. Privilégie les entrées, les passages obligés, les files d'attente ou les endroits où les personnes se dirigent naturellement. À un arrêt de tram, devant la gare, la Migros, le marché hebdomadaire ou un festival — que ce soit dans une grande ville ou dans un village — veille toujours à ne pas bloquer le passage.

2.5 Quel est le meilleur moment pour récolter des signatures ?

Évite les heures creuses : la sortie du travail, les samedis et les heures de marché fonctionnent le mieux. Les événements tels que les marchés de plantes sauvages ou les manifestations en faveur de l'environnement sont également très appropriés.

2.6 De quel matériel ai-je besoin ?

Avant l'action, mettez-vous d'accord sur la personne qui s'occupe du matériel. Il vous faut :

- des supports d'écriture, comme des planchettes à pince ou des classeurs ;
- des feuilles de signatures : selon le lieu de récolte, 30 à 50 feuilles de 8 signatures ;
- un classeur léger ou des intercalaires pour classer les feuilles par communes, surtout lorsqu'il y a beaucoup de communes différentes ;
- des cartes de signatures à donner aux personnes pour qu'elles les emportent à la maison : préaffranchies, 3 signatures possibles par carte ;
- des stylos à bille : IMPORTANT : prenez des stylos noirs et/ou bleus afin que les informations soient bien lisibles ! Pas de crayons à papier ni d'autres stylos effaçables. Avant l'action de récolte, vérifiez que les stylos à bille écrivent effectivement bien ;
- des flyers et des fiches d'information ;
- des badges, T-shirts ou panneaux : cela aide énormément.
- si possible, un bandeau descriptif sur les supports d'écriture ou une petite pancarte très lisible, pour que les personnes comprennent immédiatement de quoi il s'agit.

Le matériel de campagne (ex. drapeaux) peut être commandé sur le site internet de l'initiative: <https://www.initiative-abeilles.ch/commander-un-drapeau>

3. Pendant l'action de récolte

3.1 Comment engager la conversation avec les gens ?

N'attends pas que quelqu'un t'adresse la parole et ne te cache pas derrière un stand. Regarde les personnes dans les yeux et va vers elles, aimablement et avec le sourire.

3.2 Que dire de préférence ?

Réfléchis déjà avant la récolte aux phrases d'accroche que tu veux essayer. Tu verras rapidement lesquelles fonctionnent. Ne demande toutefois jamais : « Avez-vous un instant ? » ; dès la première phrase, dis clairement ce que tu attends des personnes... le reste vient ensuite généralement tout seul.

« Bonjour ! Avez-vous déjà signé pour les abeilles ? »

« Bonjour ! Avez-vous déjà signé l'Initiative pour les abeilles ? »

« Avez-vous déjà entendu parler de l'Initiative populaire pour les abeilles ? Vous voulez aussi signer ? »

« Signeriez-vous pour la préservation des abeilles et des autres pollinisateurs ? »

Ou encore plus directement : « Bonjour ! Une petite signature (qui ne vous engage à rien d'autre) pour sauver les abeilles ? »

Les personnes sont en général méfiantes quand elles pensent qu'elles vont devoir payer quelque chose ou s'inscrire à une newsletter. Il s'agit de les rassurer dès le départ.

Si quelqu'un dit avoir déjà signé, tu peux vérifier gentiment qu'il s'agit bien de l'Initiative pour les abeilles : plusieurs initiatives circulent parfois en même temps et les confusions sont fréquentes.

3.3 À qui m'adresser ?

Va vers toutes les personnes adultes. On ne peut pas savoir, en regardant les gens, s'ils veulent ou peuvent signer ou non. Évite les préjugés et laisse-toi surprendre !

Ose aussi aborder les couples et les groupes. Ainsi, tu n'as besoin d'expliquer qu'une seule fois de quoi il s'agit. Dans le meilleur des cas, tout le monde signe en même temps.

Pour rappel, seules les personnes majeures et titulaires de la nationalité suisse peuvent signer.

3.4 À quoi puis-je faire attention dans l'échange avec les personnes ?

Certaines personnes signent immédiatement lorsqu'elles entendent le nom de l'initiative et deux ou trois mots-clés. Dans ce cas, ne discute pas trop longtemps, afin de garder plus de temps pour récolter des signatures.

Si quelqu'un ne veut pas signer, ce n'est pas grave. Remercie la personne aimablement et poursuis ton chemin sans débattre longuement. Au lieu de passer du temps à discuter, tu peux récolter des signatures. Si la personne veut en savoir plus sans signer tout de suite, donne-lui un flyer ou renvoie-la vers le site plutôt que de prolonger inutilement la discussion.

3.5 Proposer de rester informé/e et de commander un drapeau

Lorsque l'échange s'y prête, propose à la personne de cocher les cases « commander un drapeau » et surtout « rester informé/e ». La case « rester informé/e » est importante pour pouvoir la recontacter par courrier postal lors de la future campagne de votation. Ne le propose toutefois pas systématiquement : si la signature a déjà été difficile à obtenir ou si la personne semble pressée, réservée ou peu disponible, n'insiste pas. C'est généralement plus naturel avec une personne enthousiaste ou qui souhaite déjà commander un drapeau.

3.6 Que faire en cas de rencontres désagréables ?

Il y a toujours des personnes qui n'ont pas le temps ou qui ne veulent pas signer pour d'autres raisons. Si quelqu'un réagit négativement, reste calme et souhaite-lui une bonne journée. Ne le prends pas personnellement. Fais une pause, parles-en avec quelqu'un et passe à autre chose.

3.7 Que faire si je ne sais pas quelque chose ?

Personne ne peut tout retenir. Si des questions surgissent, explique autant que tu peux, puis renvoie vers les sites Internet de l'Initiative pour les abeilles. Avec le temps, tu remarqueras quelles questions reviennent souvent et tu pourras t'y préparer.

3.8 Accorde-toi une pause !

Veille à ton bien-être et à celui des personnes qui t'accompagnent ! Récolter des signatures est fatigant. Les pauses sont importantes, aussi pour pouvoir échanger entre vous.

4. Après l'action de récolte

4.1 Quand dois-je envoyer les signatures ?

Merci de renvoyer rapidement les signatures récoltées. L'adresse de l'Initiative pour les abeilles figure sur chaque feuille de signatures. Renvoie également les feuilles ou cartes qui ne comportent qu'une ou deux signatures (sans attendre de les remplir ultérieurement à 100%).

CHAQUE SIGNATURE COMPTE !

5. Conseils pour les personnes avancées

Utilise plusieurs supports d'écriture : pendant qu'une personne signe, tu interpelles déjà la suivante. Regarde combien de signatures tu peux ainsi récolter par heure !

Organise les feuilles déjà entamées par commune, idéalement dans un classeur ou avec un classement alphabétique. C'est très utile pour retrouver rapidement une feuille, surtout dans les lieux où l'on rencontre beaucoup de communes différentes. Mais si une personne s'impatiente, mieux vaut prendre une nouvelle feuille ou une carte que risquer de perdre la signature.

Identifie des « hotspots » : recherche des événements où l'on peut s'attendre à trouver des personnes intéressées par les abeilles. Demande dans les commerces de quartier si tu peux y déposer des feuilles de signatures. Sois créatif-ve !

Récolte avec des cartes préaffranchies : utilise-les de manière ciblée :

- Donne une carte préaffranchie aux personnes intéressées pour qu'elles l'emportent à la maison, afin que leur famille et leurs connaissances puissent également signer.
- Fais signer une carte à une personne et donne-la-lui immédiatement : la motivation sera plus grande pour faire signer encore deux autres personnes, puis renvoyer la carte.
- Dans les villes, on rencontre souvent des personnes ayant toutes sortes de codes postaux : pour les communes rares ou peu familières, utilise si possible une carte à 3 signatures plutôt qu'une feuille de signatures à 8 signatures, puis mets-la directement de côté. Il est peu probable de retrouver rapidement une personne de la même commune ; si cela arrive tout de même, ce n'est pas grave d'utiliser une nouvelle carte. Cela permet d'aller plus vite et d'éviter de bloquer des feuilles de 8 signatures.
- Aie suffisamment de feuilles de signatures avec toi ; les gens les emportent volontiers à la maison et font encore signer d'autres personnes. Cependant, donne-leur une feuille vierge afin de garder et d'envoyer de façon plus sûre la ou les signature(s) que tu viens de collecter.

6. FAQ

6.1 Faut-il un stand pour récolter des signatures ?

Tu n'as pas besoin d'un stand pour récolter des signatures. Pour les grandes actions de récolte, les stands assurent une visibilité et servent souvent de dépôt de matériel. Une autorisation est toutefois nécessaire. Les autorisations pour les actions avec stand sur le domaine public sont délivrées par les villes et les communes. Tu trouveras les formulaires ou les adresses de contact sur leurs sites Internet. Prévois un délai suffisant pour obtenir l'autorisation. Si plusieurs actions ou emplacements sont envisagés, il est souvent plus efficace de regrouper les demandes plutôt que de les déposer une par une.

6.2 Qu'en est-il des personnes qui ne peuvent pas écrire elles-mêmes ?

Une personne ayant le droit de vote mais incapable d'écrire peut signer une initiative en demandant à une autre personne ayant le droit de vote d'inscrire, pour elle, ses nom et prénom, sa date de naissance exacte et son adresse de domicile sur la liste de signatures.

Dans la rubrique « signature manuscrite », la personne qui apporte son aide inscrit son propre nom en lettres capitales avec la mention « par ordre » ou « p. o. », puis appose sa propre signature manuscrite.

6.3 Qu'en est-il des communes politiques qui ont plusieurs codes postaux ?

Sur une feuille de signatures, seules les personnes ayant le droit de vote dans la même commune politique peuvent signer. En effet, ce sont les communes qui contrôleront ensuite les signatures. Plusieurs codes postaux peuvent toutefois appartenir à la même « commune politique ». Ainsi, « 8050 Oerlikon » fait partie de la commune politique « 8000 Ville de Zurich ». En cas de doute, prends une feuille séparée pour chaque code postal. Souvent, les personnes qui signent savent à quelle commune politique elles appartiennent.

6.4 Qu'en est-il des curatelles ?

Les signatures des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale sont déclarées nulles.

6.5 Qu'en est-il des Suisses et Suissesses de l'étranger ?

Les personnes suisses domiciliées à l'étranger peuvent signer si elles ont le droit de vote en Suisse, c'est-à-dire si elles sont inscrites au registre électoral de leur commune de vote suisse. Lorsqu'elles signent, elles indiquent leur adresse complète à l'étranger dans la rubrique « adresse » (rue, numéro, NPA/localité et pays) et complètent les champs « canton », « NPA » et « commune » avec les données de leur commune politique de rattachement en Suisse (en principe la dernière commune de domicile en Suisse ; à défaut, la commune d'origine). En cas de doute, utilise une feuille ou une carte séparée. Le Guichet en ligne du DFAE ne sert pas à faire valider une signature déjà récoltée ; il permet notamment aux Suisses et Suissesses de l'étranger de s'inscrire au registre, de s'inscrire ou se désinscrire du registre électoral et de mettre à jour leurs coordonnées : <https://www.eda.admin.ch/fr/guichet-en-ligne-pour-les-suissesses-et-suisses-de-letranger>

6.6 Gares et trains

Les gares, les quais et les trains ne doivent pas être traités comme un espace public libre. Sur le territoire des CFF, la récolte de signatures est soumise au règlement des CFF. En pratique, il ne faut pas récolter dans les trains. Dans les gares, la récolte est possible uniquement dans les espaces prévus ou avec une autorisation des CFF. Les CFF prévoient, dans certaines gares, des surfaces non lucratives dispensées d'autorisation, sur lesquelles il est permis d'informer et de recueillir des signatures, mais avec des limites strictes (notamment deux personnes au maximum et 20 minutes d'utilisation). En dehors de ces surfaces, une autorisation doit être demandée aux CFF : <https://promo.sbb-immobilier.ch/fr/emplacements-promotionnels-dispenses-dautorisation/>

Pour toute question, notamment relative aux événements ou groupes de récoltes, veuillez contacter :

Simon Barraud

Coordinateur de récolte des signatures (Suisse romande)

+41 77 444 50 80

barraud@bienen-initiative.ch